



Lyon, le 23 novembre 2022

AVIS **CFDT au CSEC Framatome du 23 novembre 2022**
Consultation relative à l'avenant 3 de l'accord Cadre Prévoyance
Complémentaire et l'avenant 1 de l'accord collectif d'entreprise
relatif à la prévoyance complémentaire des salariés de
Framatome SAS

La nouvelle convention collective de la métallurgie, signée par 3 organisations syndicales et l'UIMM en février 2022, prévoit le déploiement d'un dispositif de protection sociale à destination de tous les salariés de la branche.

La **CFDT**, sans que cela concerne directement les salariés de Framatome, souhaite insister sur l'avancée sociale que cela constitue pour l'ensemble des salariés de la métallurgie qui ne disposait pas, jusqu'alors, de telles dispositions.

Concernant Framatome, cela nécessite une mise à jour de nos contrats afin de se conformer à ces nouvelles exigences et ce dès janvier 2023.

De nombreux échanges ont eu lieu dans le cadre de la commission paritaire de suivi ainsi que lors des réunions de négociation des avenants aux accords.

Nous noterons que nous avons collectivement décidé de conserver notre régime plus favorable tout en y intégrant :

- Les deltas liés aux garanties issues de la CCN
- Les dispositions territoriales de l'accord autonome Isère et Hautes-Alpes avec une application élargie à l'ensemble des salariés de Framatome

Sur la partie prévoyance, cela implique l'ajout d'une option supplémentaire avec l'obligation pour les salariés ayant des enfants à charge de choisir une option avec une rente éducation. Même si cela n'aura pas une incidence très importante sur les salariés, nous regrettons que cela complexifie notre dispositif.

Il est important de noter que ces ajouts se feront sans augmentation des cotisations, c'est notable et très positif, la **CFDT** s'en félicite.

Nous attirons l'attention de la Direction sur le fait que dans le cadre du DES (Degré Elevé de Solidarité) et du fonds destiné à financer des prestations à caractère non directement contributif, la **CFDT** veillera à ce que de nouvelles actions soient déployées en ce sens. Nous avons d'ores et déjà identifié le sujet de la dépendance (incluant proche aidant, ascendant et descendant) comme prioritaire. En effet, dès 2018, lors des négociations frais de santé et prévoyance, nous avons porté ce sujet comme une revendication essentielle.

Ainsi, l'équilibre global de notre régime frais de santé et prévoyance est maintenu et amélioré, il sera important de le vérifier sur la durée et notamment en commission paritaire.

Les élus **CFDT** au **CSEC** se prononceront favorablement sur ces consultations.